

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue du réaménagement de la place de l'Eglise et de la création d'un belvédère à Curis au Mont d'Or, de la parcelle de terrain de 100 mètres carrés située en bordure sud-est de ladite place et à détacher de la propriété de l'Association paroissiale de cette commune, cadastrée sous le numéro 103 de la section AE.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, l'Association paroissiale céderait la parcelle en cause moyennant le prix de 12 000 F conforme à l'estimation faite par les services fis caux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 500 - fonction 824 - opération 203 et les frais d'actes notariés, estimés à 3 500 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget - exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,